

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 15 JANVIER 2025
ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Réunis le 15 janvier 2025 à 14h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Amandine D'OLEON, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Madame Florence MAZIER, et messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE et Xavier CHARLES.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	13

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L1612-1 à L1612-20,

CONSIDERANT les missions du syndicat et les projets structurants en cours de réalisation sur les campus de St Contest et Goustranville,

CONSIDERANT le Débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du comité syndical tenu le 10 décembre 2024,

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire présenté aux membres du comité syndical lors de sa séance du 15 janvier 2025,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE l'état des restes à réaliser 2024 du budget principal comme suit :

OPERATION/ARTICLE	MONTANT
Opération d'équipement 40 - 2313	3 524 832,18
Opération d'équipement 40- 21848	1 147 030,97
Opération d'équipement 50 - 2313	232 709,80
Opération d'équipement 50 - 21848	128 585,68
Compte 23	2 178,30
TOTAL	5 035 336,93

ADOpte à l'unanimité les autorisations de programmes suivantes sur le budget principal :

AP/CP	MONTANT AP	CP 2022	REPORTS 2022	CP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	REPORTS 2024	CP 2025	CP 2026
Goustranville	35 000 000,00								
chapitre 21		450 700,00		400 000,00	7 258,33	1 885 000,00	1 129 469,24		
chapitre 23		4 979 206,61	15 587 877,62	10 600 000,00	10 552 615,58	8 900 000,00	3 290 536,50	1 881 754,80	5 903 338,59
Blondeau	500 000,00								
chapitre 23		100 000,00	153 700,40	400 000,00	145 784,02				
St Contest	4 800 000,00								
chapitre 21						155 000,00	128 585,68		
Chapitre 23		713 871,17	12 636,99	2 000 000,00	1 785 870,38	1 000 000,00	195 030,79		

ADOpte à l'unanimité le budget primitif, budget principal 2025 tel que présenté en annexe pour un montant de :

- 2 257 711,64 € en section de fonctionnement,
- 8 041 151,28 € en section d'investissement.

ADOpte à l'unanimité le budget primitif, budget annexe NEV SPIC 2025 tel que présenté en annexe pour un montant de :

- 167 350 € en section de fonctionnement.
- 0 € en section d'investissement.

AUTORISE à l'unanimité Mme la Présidente à procéder sur le budget principal à des transferts de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du total des crédits de chaque section, comme la M57 le prévoit.

PRECISE qu'une régie de recettes va être créée par Mme la Présidente, comme autorisée par la délibération n°2021-12 du 30 août 2021 sur le budget annexe NEV SPIC.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

ANNEXE : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

BUDGET PRINCIPAL

1. RAPPEL DES EVOLUTIONS DU BUDGET DU SYNDICAT MIXTE

Exercices	Section de fonctionnement en €	Section d'investissement en €
2021	BP : 1 039 217 Total après DM : 1 095 119	BP : 7 630 342,26 Total après DM : 11 299 771,32
2022	BP : 1 221 117 Total après DM : 1 221 117	BP : 11 410 179,57 Total après DM : 11 422 754,53
2023	BP : 1 245 397,01 Total après DM : 1 245 397,01	BP : 31 374 795,47 Total après DM : 31 374 795,47
2024	BP : 1 443 826 Total après DM : 1 490 699,28	BP : 22 008 288,52 Total après DM : 26 737 687,66

2. LES GRANDES ORIENTATIONS 2025

a. Les axes d'activité

- Poursuite des travaux et suivi des marchés ;
- Mise en place de l'exploitation des sites réceptionnés ;
- Réception des derniers bâtiments sur le site de Goustranville : ANSES et Espace Vie Entrepreneuriat ;
- Démarrage des travaux de rénovation de la maison historique ;
- Organisation de l'inauguration du site de Goustranville ;
- Mise en place du groupement de commandes : passation des marchés de maintenance et d'entretien, finalisation du marché mobilier ;
- Démarrage des actions de commercialisation ;
- Poursuite du développement des axes de communication ;
- Mise en place des actions de diffusion de la culture scientifique (livret recherche tome 2 notamment).

b. Les grandes masses du BP

Le budget 2025 qui vous est présenté intègre uniquement et de manière provisoire une estimation du résultat de l'exercice 2024 sur la section d'investissement. La journée complémentaire n'étant pas clôturée, aucune estimation du résultat de la section de fonctionnement n'est aujourd'hui possible. Ainsi, le bénéfice cumulé est provisoirement porté à 2 183 007,92 € sur la section d'investissement.

3. LA STRUCTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses, elles augmentent du fait :

- De la prise en charge des dépenses d'électricité et d'eau pour l'ensemble du site suite à l'installation des compteurs centralisés ;
- Du maintien à un niveau élevé du budget communication pour poursuivre le développement des outils et budgéter l'inauguration de Goustranville,
- De l'augmentation des taxes foncières attendues,
- De l'augmentation des subventions à octroyer aux organismes de recherche.

En recettes :

- Une part des recettes liées au redevances et au remboursement des frais sur le site de Goustranville qui augmente passant de 40% en 2024 à 66% en 2025,

- Des cotisations qui restent stables.

Il est précisé que les subventions accordées aux organismes d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre des conventions de partenariat reprises dans le compte 65 « autres charges de gestion » pour un montant total de 618 316 € sont réparties comme suit :

- 73 295,50 € au bénéfice de LABEO,
- 495 020 € au bénéfice de l'ENVA,
- 50 000 € au bénéfice de l'ANSES.

Concernant les amortissements, il est également précisé que la méthode retenue est la méthode linéaire. Le détail sur les comptes d'amortissement et les opérations d'ordre sont présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT														
DEPENSES				RECETTES										
				2025					2025					
42 Amortissement des immobilisations	68 111	Dotations aux amortissements des immobilisations	St Contest historique	104 077,40	42 Amortissement des subventions	77 861	Neutralisation amortissements	Goustranville Historique	117 333,00					
			Goustranville historique	117 333,33				Saint Contest Historique	100 982,00					
			Goustranville KINESIA	59 412,13				Goustranville KINESIA	58 802,37					
			Goustranville Plateau CIRALE	23 964,10				Goustranville Plateau CIRALE	24 033,00					
			Goustranville logement de fonction 01 bâti	11 481,24				Goustranville Logement de fonction 01	11 481,24					
			Goustranville logement de fonction 02 bâti	8 927,94				Goustranville Logement de fonction 02	8 927,94					
			Goustranville Climatisation ANSES	2 500,00				Goustranville climatisation ANSES	2 500,00					
TOTAL DEPENSES				327 696,14	TOTAL RECETTES				324 059,55					
INVESTISSEMENT														
DEPENSES				RECETTES										
40 Amortissement des subventions	13911	Subvention d'investissement transférée Etat	FNADT kinesia	16 233,36	40 Amortissement des immobilisations	281 318	Amortissement des immobilisations	Saint Contest Historique	104 077,40					
			KINESIA région	12 401,17				Goustranville	117 333,33					
			St contest région	17 671,85				KINESIA	59 412,13					
			Goustranville Plateau CIRALE	24 033,00				Goustranville Plateau CIRALE	23 964,10					
			Goustranville logement de fonction 01 bâti	11 481,24				Goustranville logement de fonction 01 bâti	11 481,24					
			Goustranville logement de fonction 02 bâti	8 927,94				Goustranville logement de fonction 02 bâti	8 927,94					
			Goustranville climatisation ANSES	2 500,00				Goustranville Climatisation ANSES	2 500,00					
			13912	Subvention d'investissement transférée Département				Goustranville KINESIA	12 401,17	TOTAL RECETTES		327 696,14		
			13913	Subvention d'investissement transférée FEDER				ST CONTEST	17 671,85					
			139172	Subvention d'investissement transférée Autres financeurs				Saint Contest	40 392,80					
13918	Subvention d'investissement transférée Autres financeurs	KINESIA	17 766,67											
198		Saint Contest	25 245,50											
		Neutralisation des amortissements Goustranville	117 333,00											
TOTAL DEPENSES				324 059,55										

Enfin, il est à noter que les transferts de crédits de chapitre à chapitre pourront se faire dans la limite de 7.5% des dépenses comme la M57 l'autorise.

Détail des dépenses par chapitre - section de fonctionnement

CHAPITRE	MONTANT 2024 EN €	MONTANT 2025 EN €
60 – Achats (études, fournitures)	233 709	384 500
61- Autres services extérieurs (maintenance, assurances, entretien, locations)	145 000	302 000
62- autres services extérieurs (honoraires, MAD, communication, frais de réception)	202 100	189 600
63 – impôts et taxes	33 200	64 300
64 – charges de personnel	300 000	312 700

65 – autres charges de gestion (subventions, licences)	239 600	674 915,50
66 – charges financières	2 000	2 000
42 – amortissement des immobilisations	278 417,00	327 696,14
TOTAL	1 443 826,00	2 257 711,64

Détail des recettes section de fonctionnement

CHAPITRE	MONTANT 2024 EN €	MONTANT 2025 EN €
002 – résultat antérieur	191 246,07	
70- produits des domaines et ventes diverses	516 959	1 337 296
74 – dotations et participations	560 084.9	593 856,09
Cotisation Région	423 409.44	457 500,95
Cotisation Département	136 675.46	138 855,14
42 – amortissement des subventions	275 536,01	324 059,55
TOTAL	1 443 826,00	2 257 711,64

4. LA STRUCTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les AP/CP

Les Autorisations de Programmes et Crédits de paiement ouverts pour les projets de Saint Contest et Goustranville vont se terminer sur l'exercice 2025 pour St Contest et 2026 pour Goustranville.

Voici la mise à jour des AP/CP pour 2025 :

AP/CP	MONTANT AP	CP 2022	REPORTS 2022	CP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	REPORTS 2024	CP 2025	CP 2026
Goustranville	35 000 000,00								
chapitre 21		450 700,00		400 000,00	7 258,33	1 885 000,00	1 129 469,24		
chapitre 23		4 979 206,61	15 587 877,62	10 600 000,00	10 552 615,58	8 900 000,00	3 290 536,50	1 881 754,80	5 903 338,59
Blondeau	500 000,00								
chapitre 23		100 000,00	153 700,40	400 000,00	145 784,02				
St Contest	4 800 000,00								
chapitre 21						155 000,00	128 585,68		
Chapitre 23		713 871,17	12 636,99	2 000 000,00	1 785 870,38	1 000 000,00	195 030,79		

b. Présentation de la section

La section commence à accuser une sévère diminution du fait de la livraison d'un certain nombre de bâtiments à Goustranville en 2024 et de la finalisation de l'extension de St Contest en 2024.

Etat des restes à réaliser 2024

OPERATION/ARTICLE	MONTANT
Opération d'équipement 40 - 2313	3 524 832,18
Opération d'équipement 40- 21848	1 147 030,97
Opération d'équipement 50 - 2313	232 709,80
Opération d'équipement 50 - 21848	128 585,68
Compte 23	2 178,30
TOTAL	5 035 336,93

Détail des dépenses par chapitre

CHAPITRE	MONTANTS 2024 EN €	REPORTS 2024 EN €	MONTANT 2025 EN €
21 – immobilisations corporelles	2 305 258,33	1 275 616,65	
23 – immobilisations en cours	23 015 542,47	3 759 720,28	1 181 754,80
040 – amortissement des subventions	275 536,01		324 059,55
041 – Opérations patrimoniales	800 000		800 000
TOTAL	26 389 078,48	5 035 336,93	3 005 814,35
TOTAL BP + REPORTS			8 041 151,28

Détail des recettes par chapitre

CHAPITRE	MONTANT 2024 EN €	MONTANT 2025 EN €
001 – solde exécution section investissement	1 721 551,24	2 183 007,92
13- subventions d'investissement	23 583 409,93	4 730 447,22
040 - amortissement des immobilisations	325 290,28	327 696,14
041 - opérations patrimoniales	1 100 068,90	800 000
TOTAL	26 389 078,48	8 041 151,28

L'avancement des plans de financement des différentes opérations sont repris dans le tableau suivant :

SAINT CONTEST	MONTANT TOTAL	MONTANT VERSE AU 31/12/2024	MONTANT A VERSER EN 2025	SOLDE
REGION	1 350 000,00	1 350 000,00		-

DEPARTEMENT	2 448 895,00	1 415 000,00	1 033 895,00	-
FONDS EPERON	1 530 000,00	1 045 272,00	484 728,00	-
CAEN LA MER	383 640,00	383 640,00		-
Total du projet	5 712 535,00	4 193 912,00	1 518 623,00	-
GOUSTRANVILLE				
REGION	40 327 396,00	39 091 188,00	1 236 208,00	-
DEPARTEMENT	1 650 000,00	1 000 000,00	650 000,00	-
FONDS EPERON	2 700 000,00	2 326 492,00	373 508,00	-
FEDER	1 679 007,00	899 853,14	779 153,86	-
ADEME	340 370,00	68 074,00	136 148,00	136 148,00
Total du projet	46 696 773,00	43 385 607,14	3 175 017,86	136 148,00
			4 693 640,86	

Enfin, il est à noter que les transferts de crédits de chapitre à chapitre pourront se faire dans la limite de 7.5% des dépenses comme la M57 l'autorise.

5. LA STRUCTURE DU PERSONNEL

Sur l'exercice 2024, les ressources humaines du syndicat ont été marquées par le départ de Caroline Versepuy le 31 mars. Elle a été remplacée par Léana Falaise à partir du 1^{er} novembre, le poste est donc resté vacant pendant 7 mois.

Par ailleurs, deux personnels titulaires ont été intégrés : Oriane Cholet le 1^{er} septembre et Vincent Renault le 1^{er} décembre.

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	INTITULE DU POSTE	POSTE BUDGETAIRE OUVERT	NATURE DE L'EMPLOI	NOM DE L'AGENT
Administrative	A	Directeur	1	Titulaire	Alexia LEMOINE
		Gestionnaire de marchés publics	1	Contractuel – CDD	Manon BONNAL
	B	Responsable administratif et financier	1	Titulaire jusqu'au 31 mars	Caroline VERSEPUY
		Assistant financier		Contractuel CDD à partir du 1 ^{er} novembre	Léana FALAISE
Technique	A	Conducteur de travaux	1	Mise à Disposition puis intégré par voie de mutation le 1 ^{er} décembre	Vincent RENAULT
		Charge de mission	1	Contractuel -CDD puis intégré par voie de mutation le 1 ^{er} septembre	Oriane CHOLET

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

BUDGET ANNEXE NEV SPIC

Conformément à la délibération afférente, il est créé à partir du 1^{er} janvier 2025, un budget annexe au budget général qui sera soumis à la nomenclature comptable M4 et qui doit permettre de gérer financièrement de manière isolée l'exploitation des bâtiments du site de Goustranville, à savoir les logements, l'espace vie entreprenariat et l'amphithéâtre.

Ce budget annexe doit retracer les dépenses et recettes afférentes à l'exploitation de ces biens immobiliers. Il doit être voté en équilibre.

A noter que pour ce BP 2025, seule la section de fonctionnement du budget sera alimentée en crédits. La section d'investissement sera dotée de crédits après transfert des biens immobilier du budget principal vers le budget annexe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
CHAPITRE	MONTANT 2025 EN €	NATURE DES DEPENSES
60 – Achats (études, fournitures)	32 000	Fluides
61- Autres services extérieurs (maintenance, assurances, entretien, locations)	6 300	Frais d'entretien et assurances
62- autres services extérieurs (honoraires, MAD, communication, frais de réception)	44 700	Ménage et valorisation du temps agent du budget principal
64 – charges de personnel	80 000	Personnel
65 – autres charges de gestion (subventions, licences)	4 000	Logiciel de gestion
66 – charges financières	350	Carte achats
TOTAL	167 350	

RECETTES		
CHAPITRE	MONTANT 2025 EN €	NATURE DES RECETTES
74 - dotation	20 000	Dotation budget principal
75 – autres produits de gestion courante	14 7000	Loyers logements, EVE, et amphithéâtre
TOTAL	167 350	

NORMANDIE EQUINE VALLEE
PROJET DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° de Délibération : 2025-03

REUNION DU 15 JANVIER 2025
ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Réunis le 15 janvier 2025 à 14h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Amandine D'OLEON, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Madame Florence MAZIER, et messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE et Xavier CHARLES.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	13

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L1612-1 à L1612-20,

CONSIDERANT les missions du syndicat et les projets structurants en cours de réalisation sur les campus de St Contest et Goustranville,

CONSIDERANT le Débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du comité syndical tenu le 10 décembre 2024,

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire présenté aux membres du comités syndical lors de sa séance du 15 janvier 2025,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE l'état des restes à réaliser 2024 du budget principal comme suit :

OPERATION/ARTICLE	MONTANT
Opération d'équipement 40 - 2313	3 524 832,18
Opération d'équipement 40- 21848	1 147 030,97
Opération d'équipement 50 - 2313	232 709,80
Opération d'équipement 50 - 21848	128 585,68
Compte 23	2 178,30
TOTAL	5 035 336,93

ADOpte à l'unanimité les autorisations de programmes suivantes sur le budget principal :

AP/CP	MONTANT AP	CP 2022	REPORTS 2022	CP 2023	REPORTS 2023	CP 2024	REPORTS 2024	CP 2025	CP 2026
Goustranville	35 000 000,00								
chapitre 21		450 700,00		400 000,00	7 258,33	1 885 000,00	1 129 469,24		
chapitre 23		4 979 206,61	15 587 877,62	10 600 000,00	10 552 615,58	8 900 000,00	3 290 536,50	1 881 754,80	5 903 338,59
Blondeau	500 000,00								
chapitre 23		100 000,00	153 700,40	400 000,00	145 784,02				
St Contest	4 800 000,00								
chapitre 21						155 000,00	128 585,68		
Chapitre 23		713 871,17	12 636,99	2 000 000,00	1 785 870,38	1 000 000,00	195 030,79		

ADOpte à l'unanimité le budget primitif, budget principal 2025 tel que présenté en annexe pour un montant de :

- 2 257 711,64 € en section de fonctionnement,
- 8 041 151,28 € en section d'investissement.

ADOpte à l'unanimité le budget primitif, budget annexe NEV SPIC 2025 tel que présenté en annexe pour un montant de :

- 167 350 € en section de fonctionnement.
- 0 € en section d'investissement.

AUTORISE à l'unanimité Mme la Présidente à procéder sur le budget principal à des transferts de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du total des crédits de chaque section, comme la M57 le prévoit.

PRECISE qu'une régie de recettes va être créée par Mme la Présidente, comme autorisée par la délibération n°2021-12 du 30 août 2021 sur le budget annexe NEV SPIC.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE